

SÉANCE D'INFORMATION
PROGRAMME DE MISE AUX NORMES
DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jérôme Carrier

Directeur

Isabelle Cormier

Chef-inspectrice en bâtiment

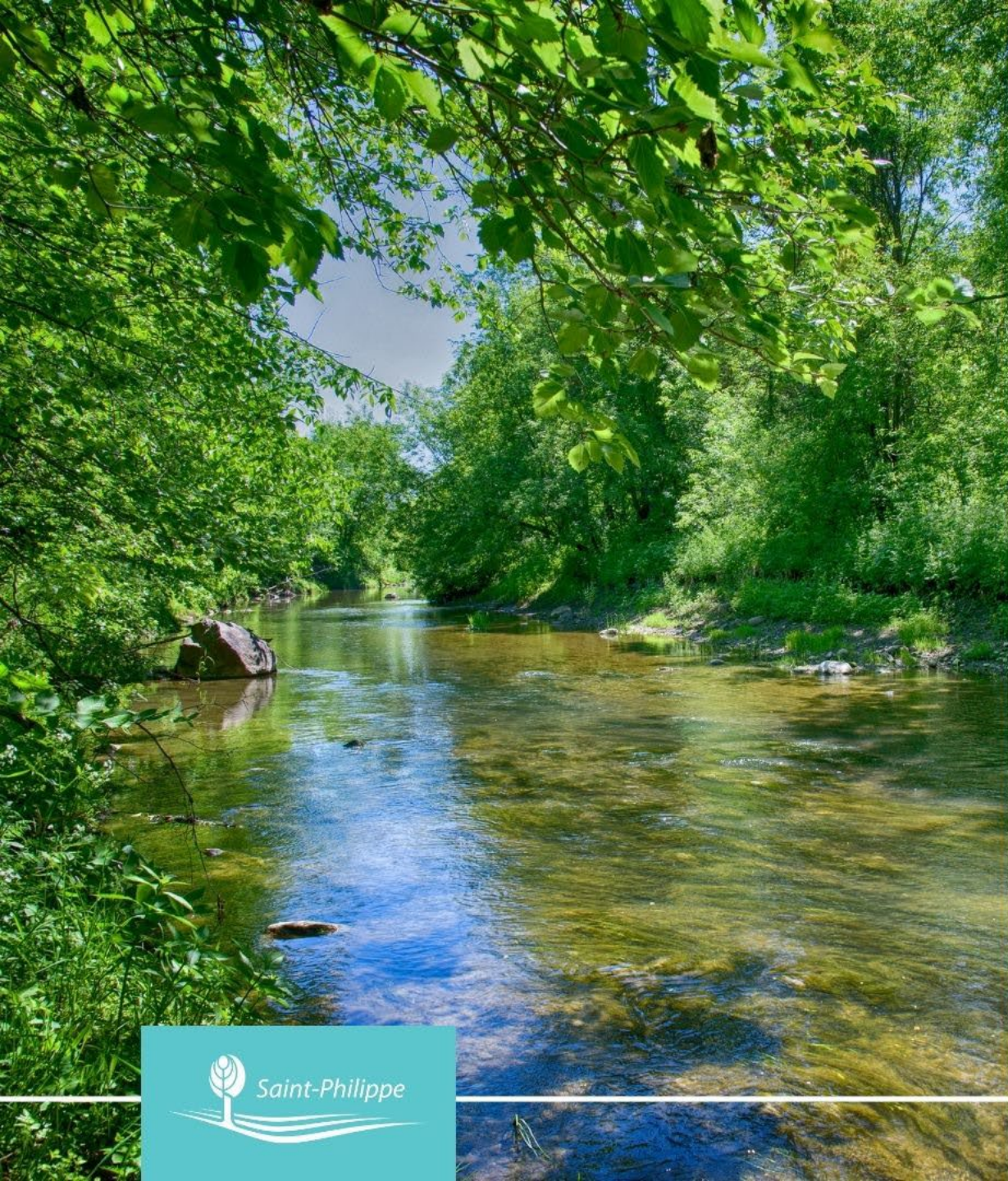
Josée Daigneault

Inspectrice en bâtiment



DÉROULEMENT

- Mise en contexte
- Explication du programme
- Prochaines étapes
- Conseils et bonnes pratiques
- Période de questions
- Rencontres individuelles

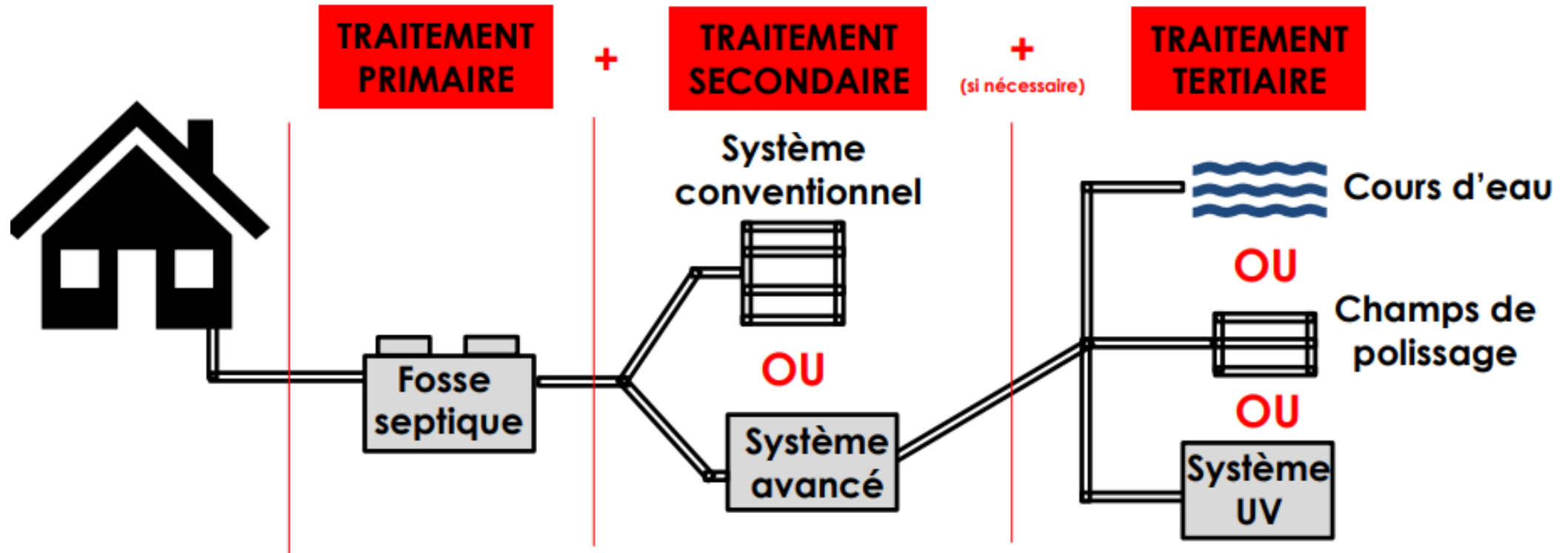


MISE EN CONTEXTE

Pourquoi la Ville intervient-elle?

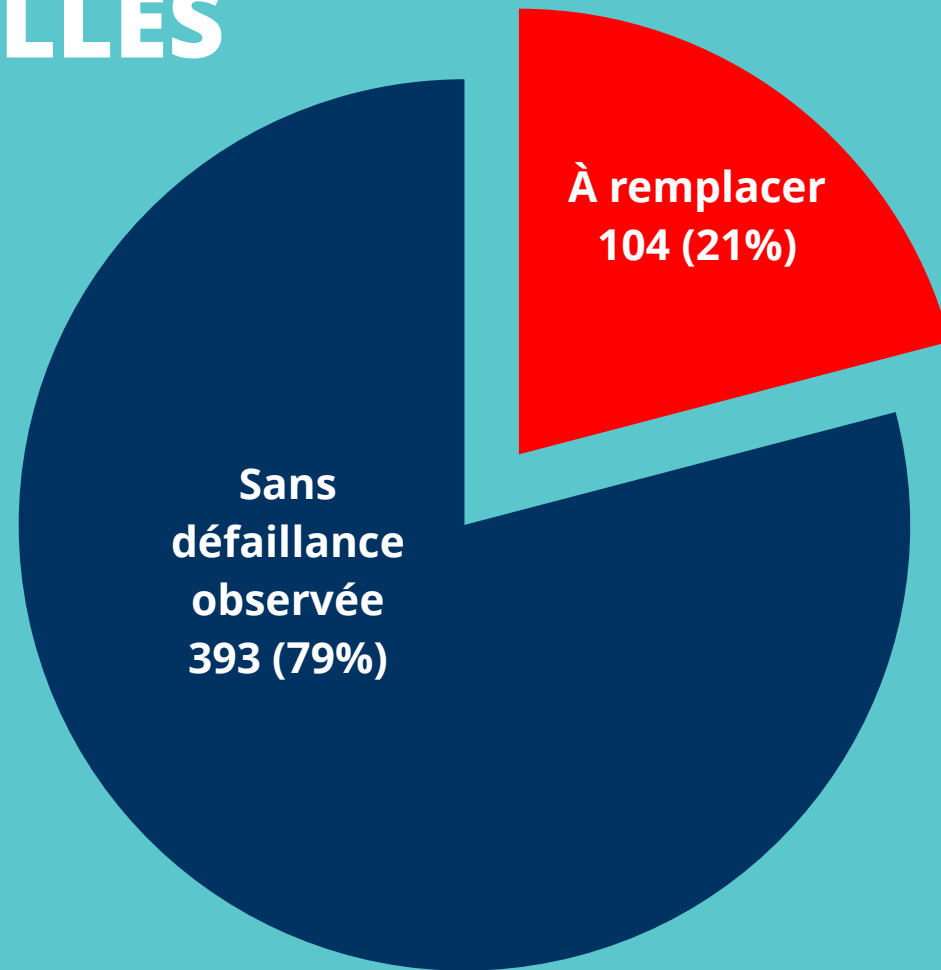
- Protéger l'environnement
- Appliquer le cadre réglementaire
- Corriger la situation à la suite des constats

QU'EST-CE QU'UNE INSTALLATION SEPTIQUE ?



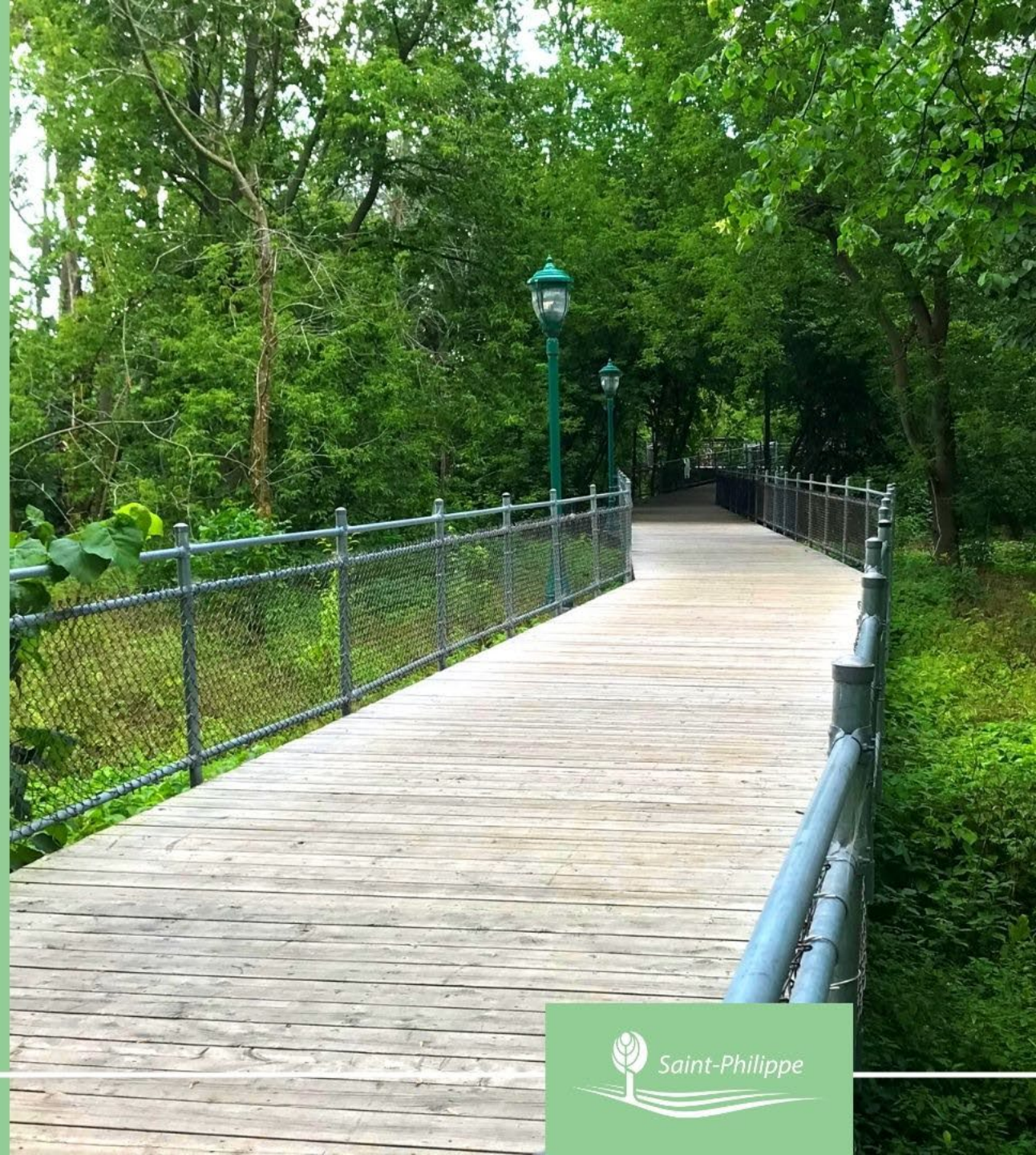
* Image simplifiée à des fins d'explication seulement.

ÉTAT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES RÉSIDENTIELLES SUR LE TERRITOIRE



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

- **Aide financière sous forme de prêt remboursable**
- **Remboursement**
 - Sur le compte de taxes
 - Durée : 20 ans
- **Inclut les coûts du prêt et des intérêts encourus par la Ville**



RÉSUMÉ DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- a) **Faire partie des propriétés présentant une anomalie répertoriée ou avoir une preuve de défectuosité de l'installation septique**
- b) **Avoir un immeuble conforme qui n'est pas utilisé pour des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles**
- c) **Avant d'entreprendre les travaux :**
 - a) S'assurer que les taxes municipales soient payées
 - b) S'assurer que le projet d'installation septique est conforme
 - c) Faire une demande d'admissibilité au programme d'aide et s'assurer que la demande est acceptée par la Ville.
 - d) Obtenir un permis de la Ville pour les travaux
- d) **À la suite des travaux, transmettre les factures et l'attestation de conformité dûment signée par un professionnel reconnu à la Ville avant la date de fin du programme.**



DÉPENSES ADMISSIBLES

- Étude du professionnel concernant le projet de nouvelles installations septiques
- Réalisation des travaux de l'installation septiques
- Rapport de conformité

MONTANT ADMISSIBLE

- Aide financière maximale de 30 000\$

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROGRAMME

VILLE

Confirmation de la Ville de l'admissibilité

Acceptation de l'aide financière et délivrance du permis

1^{er} versement - plan et devis

2^e et dernier versement

1

2

3

4

5

6

7

8

CITOYEN

Réalisation de plans et devis

Dépôt de la demande d'aide financière

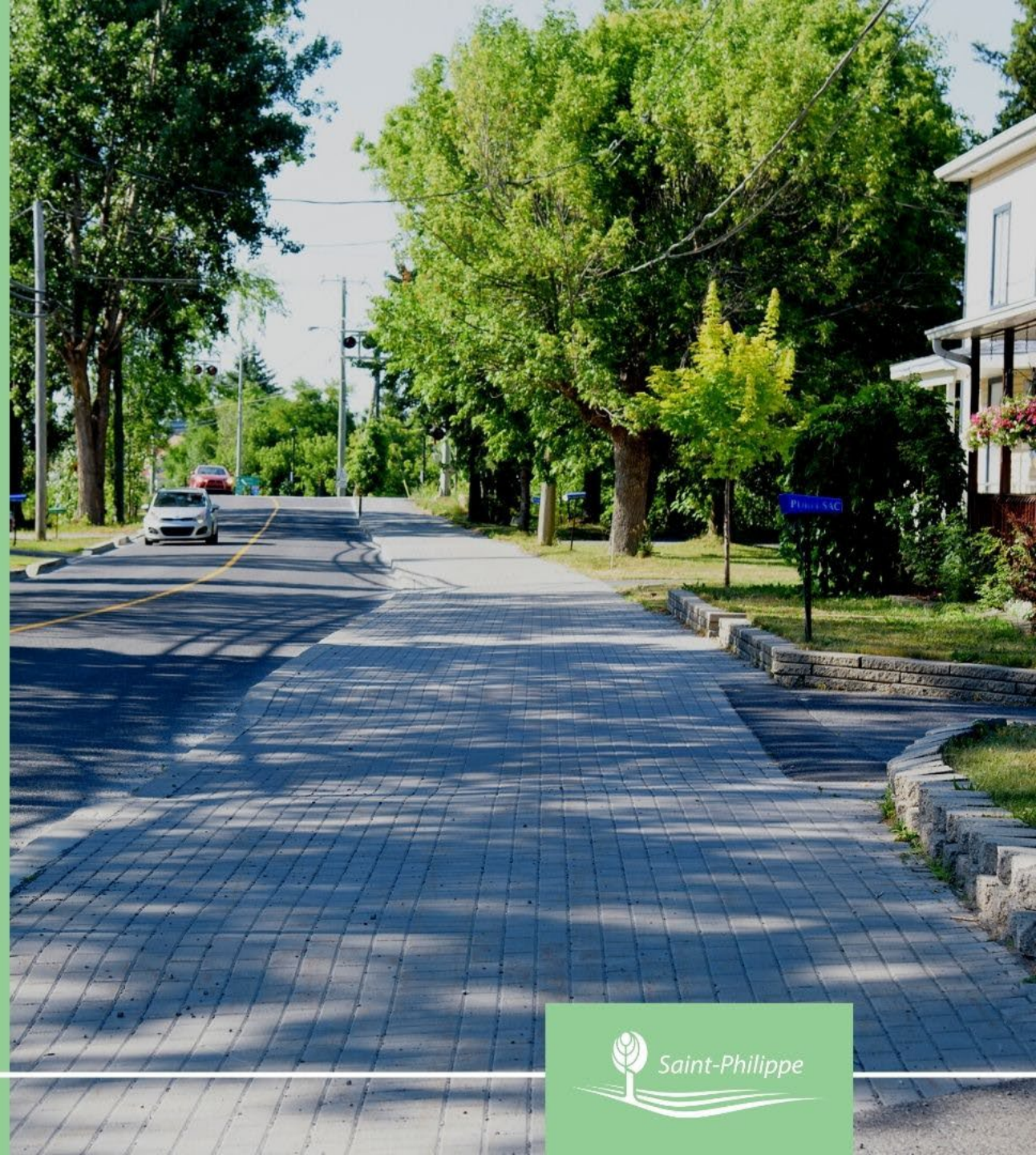
Réalisation des travaux

Dépôt de l'attestation de conformité et des factures



PROCHAINES ÉTAPES

- 1) Recherche de professionnels :
 - Caractérisation du sol et devis
 - Réalisation des travaux
- 2) Réalisation de la caractérisation et devis
- 3) Dépôt de la demande d'aide financière et de permis à la Ville
- 4) Travaux
- 5) Fin du programme - décembre 2024





CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

Magasinez vos professionnels

Assurez-vous de leur qualification :

- ingénieur, technologue professionnel et géologue



CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

Informez-vous sur les systèmes pouvant être implantés sur votre terrain

Assurez-vous de bien comprendre l'implication du système proposé :

- Ex. : coût, contrat d'entretien annuel, espace nécessaire et limitation.

Vérifiez la réglementation municipale applicable et les exigences du rapport que les professionnels doivent vous remettre.



Période de questions

Merci

ville.saintphilippe.quebec



Semer pour l'avenir

